ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Polynésie

Question écrite n° 49550

Texte de la question

M. Michel Buillard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'extension à la Polynésie française du décret n° 80-7 du 2 janvier 1980 relatif aux conditions de cessation d'activité de certains maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat. En réponse à une question écrite du sénateur de la Polynésie française, n° 21215 du 16 décembre 1999, et parue au Journal officiel le 9 mars 2000, le ministre faisait état d'une étude de faisabilité et de pertinence technique d'un tel dispositif. Il lui demande où en est cette étude et si le projet de décret d'extension est en cours de préparation.

Texte de la réponse

L'extension, à la Polynésie française, du décret n° 80-7 du 2 janvier 1980 relatif aux conditions de cessation d'activité de certains maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat, fait actuellement l'objet d'une étude ayant pour finalité d'évaluer les adaptations du régime temporaire de retraite métropolitain (RETREP), à la situation des maîtres polynésiens exerçant dans des établissements de l'enseignement privé sous contrat. L'institution d'un RETREP en Polynésie française nécessite l'intervention d'un décret spécifique puisqu'il ne peut être envisagé une simple transposition du régime métropolitain, eu égard au régime de retraite propre à la Polynésie française. Compte tenu de la complexité technique d'une telle extension, il est déterminant que, préalablement à l'élaboration de tout texte réglementaire, l'ensemble des paramètres techniques ait fait l'objet d'une évaluation complète de la part de mes services en collaboration avec l'association pour la prévoyance collective (APC-RETREP), gestionnaire du RETREP, et les caisses gestionnaires du régime de retraite de base (CPS) et des régimes de retraite complémentaire (ARRCO et AGIRC).

Données clés

Auteur : M. Michel Buillard
Circonscription : Polynésie Française (1re circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49550
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 juillet 2000, page 4450
Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5910